



Formation 68 :

Intitulé de la formation :

Reprise entreprise de bâtiment

Identifiant interne :

CPF_FOR_JRUEDB

Pré requis :

Aucun

Objectif de la formation :

Ce parcours de formation s'adresse aux repreneurs de fonds artisanaux de bâtiment. Les objectifs de ce parcours de formation sont de :

- Fournir une méthodologie pour reprendre un fonds artisanal de bâtiment
- Sensibiliser aux éléments à négocier avec le cédant

L'accès à la formation est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur de projet est motivé par un consultant pour se former.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 2 ressources pédagogiques :

1 / 11 parcours de formation généraux sur la reprise d'entreprise et son développement. Les parcours sont étudiables pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je reprends un fonds de commerce
- J'analyse les résultats de l'entreprise
- Je finance mes projets et mon entreprise
- Je gère une unité commerciale
- Je gère la trésorerie
- Je constitue mes équipes
- Je gère mes équipes
- J'assimile les bases de la comptabilité
- J'assimile les bases du droit des affaires
- Je me forme au droit des sociétés
- Je me forme au droit social

Temps de formation : 111 H.

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

2/ Un document de 35 pages spécifique à la création et la reprise d'une entreprise artisanale de bâtiment. Ce document permet de réaliser une étude de marché et éclairer sur les opportunités liées à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables. Le document permet d'approfondir comment prospecter, les plateformes de mise en relation avec des prospects, les critères de satisfaction des clients, les principaux groupes de bâtiment donneurs d'ordres, etc.

Temps d'étude estimé du dossier de travail : 4h.

Les points forts de la formation :

Les parcours sont étudiables par le porteur (la porteuse) de projet pendant 3 mois, 24Heures/24, en illimité sur www.forces-lms.com.

11 parcours de formation sont disponibles pendant 3 mois et 24H/24 pour acquérir les compétences et connaissances manquantes détectées pour chaque porteur de projet.

Les formations sont enregistrées en vidéo par des consultants spécialisés dans leurs domaines de compétences et dans l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux.

Plusieurs experts ont enregistré les 111H de formations en vidéo des 11 parcours de formation.

Les vidéos sont interactives, enregistrées sous forme d'interviews entre un expert et un intervieweur, le plan de la formation, les idées clés et les points importants sont incrustés en texte dans la vidéo.

La plateforme de e-learning utilisée reconstitue un centre de formation avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

Le document spécifique au bâtiment est pratique et permet en peu de temps de connaître les spécificités du secteur et comment y faire sa place.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, le porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances techniques (juridiques, fiscales, financières, commerciales, etc.) qui lui manquaient pour reprendre un artisanal de bâtiment.

Modalités pédagogiques :

11 parcours de formation et un **guide pratique** de 35 pages accessibles pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

830 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr